



Nombre de membres en

Séance du mercredi 05 avril 2017

exercice: 15

L'an deux mille dix-sept et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean BALLESTER

Présents : 9

Sont présents: Jean BALLESTER, Antoine JORNET, Jean FENOUIL, Marion COZZI, Andrée TYTGAT, Vincent NAVARI, Jean MAZZOLI, Nelly TRIBOULOT, Philippe RIGAULT

Votants: 14

Représentés: Françoise SENEZ par Antoine JORNET, Bernard VIGLINO par Jean BALLESTER, Christine PIACENTINO par Nelly TRIBOULOT, Tiffany OPRANDI par Marion COZZI, Francis KUHN par Philippe RIGAULT

Pour: 14

Abstention : 0

Excuses:

Contre : 0

Absents: Audrey LESUEUR

Secrétaire de séance: Jean FENOUIL

Objet de la délibération :
TRANSFERT DES
PROCEDURES
D'ELABORATION DU PLU
ET DE L'AVAP A LA CCPVA
DE_2017_023

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-329-004 en date du 24 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Alpes Provence Verdon "Sources de lumière",
- **Vu** l'article L.153-9, qui dispose qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.
- **Vu** la délibération 2014-75 du conseil municipal en date du 24 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU de la commune d'Annot
- **Vu** la délibération 2014-76 du conseil municipal en date du 24 septembre 2014 prescrivant l'élaboration de l'AVAP de la commune d'Annot

Considérant que la procédure d'élaboration du PLU et de l'AVAP de la Commune d'Annot a été engagée avant la date de création de la communauté de communes Alpes Provence Verdon,

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- **De demander et d'autoriser la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de l'Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.**

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,
Jean BALLESTER, Maire d'Annot

